



## Le Maire offre le restau

-----  
Par KAPOK

Bonjour,

- Pour le 14 juillet, le maire offre la soirée et le repas au restaurant du village, avec ensuite soirée dansante animée par un DJ.

- Est-ce normal ? Perso, je trouve que nos impôts locaux et taxes ne sont pas faits pour offrir un repas et de l'amusement aux habitants, surtout quand on voit les rues pourries.

Merci de vos réponses

-----  
Par kang74

Bonjour

Pourquoi cela ne le serait pas ?

Rapprocher les membres de sa commune pour leur donner envie d'y rester , se créer un réseau, parler à ses voisins ( au lieu de les assigner en justice pour tout et n'importe quoi)ne me semble pas dénuée de bon sens , à moins de vouloir une ville dortoir qui peu à peu soit délaissée par les plus jeunes .

Surtout pour la fête nationale !!!!

Bizarrement être bien dans sa ville a aussi un impact sur la manière dont on la considère ( donc comme on en prend soin)

Je rappelle que le maire ne décide pas seul de l'utilisation du budget de la commune .

Et que la gestion des ordures ménagères n'est peut être pas dans ses attributions , tout comme la réfection de certaines routes .

Par de là, je vous conseille de réfléchir à vous présenter avec une liste aux prochaines municipales pour présenter des idées en cohérence avec la fonction .

-----  
Par Isadore

Bonjour,

"Normal", c'est à chacun de juger. Il est légal pour une mairie d'organiser des évènements sociaux ou festifs. Une des choses les plus courantes sont les "repas des anciens" avec distribution d'un colis, la célébration de la Fête Nationale et les festivités de Noël (avec décoration des rues, arbre de Noël des enfants, et autre machins du même genre).

Pour le 14 juillet, le maire offre la soirée et le repas au restaurant du village, avec ensuite soirée dansante animée par un DJ

Je suppose que votre problème est que ce n'est pas le maire qui offre, mais la mairie.

Si "pourries" veut dire pleines de déchets, c'est avant tout le fait des gens qui les fréquentent. Il appartient aux usagers d'apprendre à utiliser les poubelles. Si c'est la voirie qui est mal entretenue, il faut s'adresser à la collectivité compétente (la mairie, la communauté d'agglomération, le Département...).